

Liste Orange (Anti-Prospéction)

Article 1 - Conditions générales applicables

Les présentes conditions spécifiques relèvent des conditions générales de l'abonnement au service téléphonique de France Télécom.

Article 2 - Définition

Les coordonnées du client inscrit sur la Liste Orange (Anti-prospéction) figurent dans les annuaires imprimés et électroniques et sont communiquées au public par les fournisseurs de services de renseignements téléphoniques.

En s'inscrivant sur la Liste Orange (Anti-Prospéction), le client s'oppose à ce que ses coordonnées soient utilisées pour des opérations de prospection directe par voie postale ou par voie de communications électroniques, à l'exception des opérations qui relèvent de l'abonnement au service téléphonique de France Télécom.

Article 3 - Durée du contrat

Le client a la faculté de s'inscrire sur la Liste Orange (Anti-Prospéction) au moment de la souscription de l'abonnement au service téléphonique de France Télécom ou ultérieurement, à tout moment, en s'adressant à l'agence dont il dépend. Conformément aux articles 3 et 15-2 des conditions générales de l'abonnement au service téléphonique de France Télécom, les présentes conditions spécifiques peuvent être résiliées à tout moment par écrit auprès de l'agence dont dépend le client.

Article 4 - Prix

L'inscription en Liste Orange est réalisée sans supplément d'abonnement.